

## **SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2012**

L'an deux mil douze, le vingt-six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL, Maire.

Date de convocation : 19/06/2012.

**Présents** : Mmes DESURIER-LAFLEURIEL, BOBIER, MM. BOUCHON, CHALMIN, DESPRET, Mmes GUILLEMOT, MEUNIER, POPY, THUARD et M. VERNIS.

**Excusé** : M. LECOCCQ qui a donné pouvoir à M. VERNIS.

M. Gérard VERNIS a été élu secrétaire de séance.

### **PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL – MODE DE REALISATION / LANCEMENT CONSULTATION :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal :

- Se déclare favorable à la réalisation d'un lotissement de 5 lots, au lieu dit « la Chenevière », par le biais d'une concession d'aménagement, la commune se déchargeant ainsi de la maîtrise d'ouvrage et du financement mais conservant la maîtrise du projet ;
- Autorise Mme le Maire à lancer la consultation, selon les dispositions prévues par le Code de l'urbanisme et dans le cadre d'une procédure adaptée.

### **COMMANDES DIVERSES :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à confier à l'atelier DETERNE, l'aménagement de placards de rangement dans le local technique de la salle des fêtes (dépense estimée à 879,06 €TTC) et à faire l'acquisition de deux vitrines d'affichage extérieur pour l'école maternelle et la bibliothèque municipale.

### **DEMANDE D'UTILISATION DU STADE MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal autorise l'association sportive de Saint Plaisir à utiliser les équipements communaux pour le début de la prochaine saison sportive, aux mêmes conditions que précédemment. Le Club est invité à diffuser le calendrier de ses rencontres, afin que les amateurs de la commune puissent assister aux matches.

### **DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES :**

Après un rapide tour de table, les membres acceptent de mettre ces locaux à disposition de M. Philippe KROMPHOLTZ, pour son stage estival de Shintaïdo, mais seulement en cas de mauvais temps et moyennant le paiement de sa participation financière habituelle.

### **DEMANDE DE LOCATION DE LA TENTE DE RECEPTION :**

Compte-tenu des circonstances particulières (hébergement d'un chantier de jeunes), le Conseil autorise M. Julien CAMBIER à monter cette tente à Saint-Plaisir, dans le cadre de la réception de son mariage.

## **AFFAIRES SCOLAIRES :**

Rentrée scolaire : La directrice de l'école de Saint Plaisir, Mme Stéphanie MAILHOT a obtenu sa mutation pour Saint-Hilaire et sera remplacée par Mme Ingrid SEGAUD. Les prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée scolaire s'établissent à 46 élèves, dont 19 en maternelle et 27 en primaire.

Services périscolaires : Invités à se prononcer sur une éventuelle revalorisation des tarifs, les membres décident de reconduire ceux-ci, sans modification, pour la future année scolaire.

## **ACHAT DE CONTENEURS A ORDURES MENAGERES :**

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide de faire l'acquisition de deux nouveaux conteneurs pour les usagers de la salle des fêtes – et notamment, les jeunes internationaux du chantier – et retient la proposition de l'entreprise CITEC pour un montant de 242,00 €HT.

## **AFFAIRES COMMUNAUTAIRES:**

**Chantier de jeunes internationaux** : Mme le Maire fait part du souhait de Mme Corinne GAUJOUR de travailler avec son groupe le matin seulement, de 8h à 13h, et propose que l'ensemble des jeunes observent ces horaires, de façon à bénéficier de temps libre pour des activités de loisirs et de découverte. Concernant le projet de construction d'une murette aux abords de la place de la mairie, celui-ci requiert trop de technicité pour être retenu. Différentes tâches restent néanmoins possibles pour les jeunes, telles que : la construction de bancs en pierres (à disposer en divers endroits du bourg), la réfection des peintures des portes du cimetière ou l'entretien des panneaux de balisage des circuits de randonnée.

## **RAPPORT ANNUEL DU SIROM :**

Après avoir entendu la présentation faite par M. DESPRET, le Conseil approuve, à l'unanimité, ce rapport retraçant l'activité de l'année 2011.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

Orage du 7 juin : Cet orage a causé divers dégâts à la toiture de l'église (estimés à 478 €TTC par l'entreprise FOUCRIER) et une demande d'indemnisation a été transmise à la S.M.A.C.L.

Vol au dépôt du hangar communal : Deux godets de pelleteuse appartenant à la société CEE ont été volés cette nuit même, après découpe du grillage, au dépôt. L'entreprise, en charge des travaux d'enfouissement des réseaux sur la route de Limoise, venait juste d'être autorisée à entreposer temporairement ce matériel sur le terrain communal.

## **VIE ASSOCIATIVE :**

L'Association laïque des Amis de Pierre Brizon et des Monuments Pacifistes a tenu son assemblée générale annuelle ce samedi 23 juin. A cette occasion, M. Bernard BRIZON a fait don à la commune de copies de lettres adressées, durant la guerre de 1914-1918, à son grand-père, député. Soucieux d'entretenir la mémoire de ce dernier, il souhaiterait que la commune en assure la diffusion (vitrine en mairie, reproduction sur site internet, lecture, etc...).

## **REMERCIEMENTS :**

Mme le Maire adresse ses remerciements à Pierrette POPY pour sa forte implication dans le fleurissement de la commune (plantations et fourniture de récipients à fleurs entièrement recyclés par elle-même) et à Sylviane MEUNIER, qui a confectionné des rideaux

pour la salle des fêtes.

**INVITATION :**

Mme le Maire fait part de l'organisation, en partenariat avec la communauté de communes, le département et diverses collectivités, de la première « Semaine des Ateliers » visant à faire découvrir le patrimoine bourbonnais et les créations sculpturales d'artistes locaux, dont celles de Michel MAZZONI. Cette manifestation se déroulera du 2 au 8 juillet 2012 dans différentes communes situées sur le parcours du GR 300, entre Agonges et Châtel-de-Neuvre et sera clôturée par une balade inaugurale les 15 et 16 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.